

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** le 7 mai 2024  
**Date d'affichage :** le 7 mai 2024  
**Nombre de conseillers : en exercice :** 15

**Présents :** 11  
**Votants :** 12  
**Dont pouvoir (s) :** 1

L'an deux mil vingt-quatre 14 mai 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Bernard LEBOEUF, Jean-Charles DUPONT, Chantal QUERNIARD, et Pascal SCHWARTZ.

**Pouvoirs de :** M. Alain LOEB à M. Pascal SCHWARTZ

**Absentes excusées :** Françoise COHAN, Elodie DESABAYE et Francine DESABAYE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

Ouverture du conseil à 20H34 par la Maire Mme Sanchez.

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN »  
AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE**

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'acquisition du matériel ci-après :

**1) MOBILIER URBAIN**

Poubelles de tri (support + couvercle, finition acier)  
Fournisseur : MANUTAN : 1579.20 €HT SOIT 1895.64 €TTC  
**FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 789.60 €**  
Reste à charge de la commune : 789.60 € HT

**2) SECURITE ECOLES**

Mise à niveau sécurité incendie écoles et achat d'extincteurs  
Société : SECURIFEU : 1404,24 €HT SOIT 1687,52 €TTC  
**FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 702,12 €**  
Reste à charge de la commune : 702,12 € HT

**3) TRAVAUX DE TERRASSEMENT**

A l'école élémentaire des Coteaux située 9 rue Gourdon suite à des problèmes récurrents d'évacuation des eaux usées aux niveau des sanitaires.

Deux offres différentes ont été recueillies. L'offre retenue est la suivante :

Société : LDTP

Type de prestation : Travaux de terrassement  
Total investissement 3320.00 € HT soit 3984.00 € TTC  
**FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 1660.00 € HT**  
Reste à charge de la commune : 1660.00 € HT

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité avec 12 voix POUR, l'acquisition du matériel cité ci-avant et décide :**

Article 1 : D'autoriser Madame la Maire à demander le fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération seine Eure,

Article 2 : D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun.

Article 3 : De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :